



REPUBLIQUE DU BENIN



MINISTERE DU PLAN ET DU DEVELOPPEMENT

INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE ET DE L'ANALYSE ECONOMIQUE



SYNTHESE DES ANALYSES SUR LES MENAGES ET LES CONDITIONS D'HABITATION



AVRIL 2017

TOME 4

MENAGES, CONDITIONS D'HABITATION ET EXPLOITATION AGRICOLE

Synthèse des analyses

Cette synthèse présente les résultats sur les ménages et leurs conditions d'habitation au Bénin à partir du quatrième Recensement Général de la Population et de l'Habitation (RGPH-4) réalisé par l'Institut National de la Statistique et de l'Analyse Économique (INSAE) en mai 2013. Le RGPH-4 a bénéficié de l'appui financier de la Coopération Suisse, de la Banque Mondiale, de l'UNICEF et de l'UNFPA. L'INSAE saisit l'opportunité qui lui est offerte par la présente publication pour

remercier les Partenaires Techniques et Financiers qui appuient le Système Statistique National.

Pour tous renseignements concernant le RGPH-4, contacter l'Institut National de la Statistique et de l'Analyse Économique (INSAE), 01 BP 323, Cotonou, Bénin (Téléphone (229) 21 30 74 48 / 21 30 82 44 ; Fax (229) 21 30 82 46 ; e-mail : insae@insae-bj.org ; Internet : www.insae-bj.org).

SOMMAIRE

TABLEAU DES INDICATEURS CLES	4
CARTE ADMINISTRATIVE DU BENIN	5
BREF APERÇU SUR LE RGPH-4	6
CARACTERISTIQUES DES MENAGES ET DES CHEFS DE MENAGE	
ET NOYAU FAMILIAL	10
CARACTERISTIQUES DE L'HABITATION DES MENAGES	
CONDITIONS D'HABITATION ET ASSAINISSEMENT	13
ACCES A L'EAU POTABLE DES MENAGES : NIVEAUX, DISPARITES	
ET PERSPECTIVES	16
MENAGES AGRICOLES AU BENIN	19
	21

TABLEAU DES INDICATEURS CLES

Indicateurs	Valeur
Caractéristiques des ménages et des chefs de ménage et noyau familial	
Taille moyenne des ménages	5,6
(a) Urbain	5,0
(b) Rural	6,1
Proportion des ménages dirigés par les femmes (%)	24,1
Proportion des ménages dirigés par les handicapés (%)	2,2
Proportion des ménages nucléaires (%)	78,4
(a) Dirigés par des hommes	75,6
(b) Dirigés par des femmes	86,9
Caractéristiques de l'habitation des ménages	
Proportion des maisons en bande (%)	49,4
(a) Urbain	62,1
(b) Rural	36,9
Nombre de personnes par pièces occupées	2,2
(a) Urbain	2,1
(b) Rural	2,3
Proportion d'unités d'habitation disposant un titre foncier (%)	5,9
(a) Urbain	8,5
(b) Rural	3,6
Conditions d'habitation et assainissement	
Proportion des ménages utilisant l'électricité de la SBEE comme mode d'éclairage (%)	32,6
(a) Urbain	54,8
(b) Rural	11,1
Proportion des ménages utilisant le pétrole comme mode d'éclairage (%)	45,4
(a) Urbain	31,4
(b) Rural	59,1
Proportion des ménages utilisant les toilettes améliorées (%)	40,3
(a) Urbain	61,5
(b) Rural	20,0
Accès à l'eau potable des ménages : niveaux, disparités et perspectives	
Proportion des ménages ayant accès à des sources d'eau améliorée (%)	70,6
(a) Urbain	78,0
(b) Rural	63,5
Ménages agricoles au Bénin	
Proportion des ménages agricoles (%)	36,1
(a) Urbain	16,9
(b) Rural	54,8
Proportion de ménages agricoles dirigés par une femme (%)	14,1
Taille moyenne des ménages agricoles	6,0
Proportion de ménages agricoles pratiquant les cultures de rente (%)	12,2

CARTE ADMINISTRATIVE DU BENIN



BREF APERÇU SUR LE RGPH-4

Bref aperçu de la stratégie de collecte et de traitement des données

Par relevé N°09/PR/SGG/REL du 17 mars 2011, le Gouvernement du Bénin a retenu d'organiser le quatrième Recensement Général de la Population et de l'Habitation (RGPH-4).

Ce quatrième Recensement Général de la Population et de l'Habitation a été réalisé du 11 au 25 mai 2013 soit exactement onze (11) ans trois (3) mois après le troisième Recensement.

Le Recensement Général de la Population et de l'Habitation est un comptage complet à une date déterminée de la population d'un pays donné, d'une ville ou d'une région et un inventaire de son habitation. C'est un dénombrement sans omission, ni répétition des personnes et/ou des ménages.

Le RGPH-4 a utilisé 13 000 agents recenseurs, 2 972 chefs d'équipe, 743 contrôleurs et 45 superviseurs pour la collecte d'informations sur toutes les personnes résidant au Bénin, ainsi que les conditions de vie des ménages à l'aide du questionnaire ménage. La technique de collecte utilisée est l'interview directe de porte à porte. Cette méthode consiste à se présenter dans chaque ménage, à poser des questions au Chef de Ménage et/ou à tous ses membres capables d'y répondre et à inscrire sur le questionnaire ménage les renseignements recueillis. Le recensement de 2013 a permis de collecter des informations sur les ménages agricoles pour la mise en place d'une base de sondage pour les enquêtes agricoles.

Pour la réalisation de ce recensement, l'opération de cartographie censitaire a permis de découper le Bénin en 12 000 petites portions appelées Zones de Dénombrement (ZD). Comparativement au recensement précédent où les zones de dénombrement ont été

découpées à l'intérieur de l'arrondissement, le découpage en zones de dénombrement pour le RGPH-4 a été fait à l'intérieur de chaque village et quartier de ville. Cette innovation a permis de fournir les informations au niveau de chaque village et quartier de ville. Chaque Zone de dénombrement est confiée à un Agent Recenseur dont le rôle a consisté à y dénombrer toutes les personnes et les ménages y résidant dans un délai de deux semaines.

Les informations collectées dans le cadre du RGPH-4 ont été codifiées, saisies, apurées et tabulées à l'Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique (INSAE). La codification des données a été faite par 140 agents (120 codificateurs et 20 vérificateurs) répartis en deux équipes. La saisie des données a été assurée par 150 Agents dont 140 opérateurs de saisie et 10 contrôleurs. Cette phase a démarré en août 2014 et pris fin en avril 2015. L'apurement et la tabulation des données ont été réalisés avec les logiciels CSPro et SPSS par une équipe composée des cadres de l'INSAE et des personnes ressources ayant participé au Recensement Général de la Population et de l'habitation de 2002.

Définition des concepts de base du RGPH-4

Plusieurs concepts ont été utilisés lors du recensement dont il est important de rappeler le contenu afin que tous les utilisateurs aient une compréhension unique. Il s'agit notamment du :

- **Ménage :** Ce concept est fondé sur les dispositions prises par les personnes individuellement ou d'une façon collective afin de pourvoir à leurs besoins vitaux. On distingue deux sortes de ménages : le ménage ordinaire et le ménage collectif.
- **Ménage ordinaire :** c'est un ensemble

de personnes apparentées ou non, reconnaissant l'autorité d'un même individu appelé "Chef de Ménage" et dont les ressources et les dépenses sont également communes. Elles habitent le plus souvent sous un même toit, dans la même cour ou la même concession.

- **Ménage collectif** : c'est un groupe de personnes qui, pour des raisons extra-familiales notamment des raisons professionnelles, de santé, scolaires, confessionnelles, de privation de liberté, vivent ensemble dans un établissement ou une institution spécialisée tels qu'un camp des ouvriers, une caserne militaire, un internat, un hôpital avec des salles d'hospitalisation, un couvent, un orphelinat ou une prison.
- **Noyau familial** : c'est un groupe comportant un couple avec ou sans enfant, ou un adulte avec au moins un de ses enfants. Il s'agit de personnes unies par le lien conjugal et/ou le lien biologique (lien paternel ou maternel).
- **Milieu de résidence** : il est défini comme une zone hétérogène qui répond à la définition suivante :

Est considéré comme milieu urbain :

- o tout arrondissement défini comme urbain au recensement de 2002 ;
- o tout chef-lieu de commune (anciennes communes urbaines des anciennes sous-préfectures ou circonscriptions urbaines) ayant au moins 10.000 habitants et au moins une des infrastructures ci-après: bureau de Postes et Télécommunications (PTT), bureau de Recette-Perception du Trésor Public, système d'adduction d'eau (SONEB), Electricité (SBEE), Centre de Santé, Collège d'Enseignement Général avec 2^{ème} cycle ; Banque ou SFD¹ (PADME, PAPME, CLCAM, AUTRE).
- o tout arrondissement ayant au moins cinq des infrastructures énumérées

ci-dessus et au moins 10.000 habitants.

Est considéré comme milieu rural, tout arrondissement ne remplissant aucune des trois conditions précitées.

Evaluation de l'exhaustivité du dénombrement et de la qualité des données collectées sur certaines variables

Dans plusieurs recensements, on assiste parfois à un double compte des personnes ou des ménages, ou encore à des omissions des individus et/ou des ménages. Pour s'assurer de l'exhaustivité du RGPH-4 deux dispositifs ont été mis en place. Avant la phase de dénombrement, le découpage à l'intérieur des villages ou quartiers de ville des zones de dénombrement permet d'assurer la prise en compte des limites des unités administratives. Pendant la phase de déploiement, chaque chef d'équipe a vérifié la cohérence des limites des zones de dénombrement affectées à ses agents enquêteurs, le contrôleur a vérifié la cohérence des limites des aires de travail de ses chefs d'équipes et le superviseur s'est assuré de la cohérence des limites des domaines de compétence de ses contrôleurs. Cette démarche a permis d'éviter les omissions et le double compte.

Après le dénombrement, pour s'assurer de son exhaustivité, il a été organisé en août 2013, c'est-à-dire trois (3) mois après le dénombrement général, une Enquête Post-Censitaire (EPC) dont le but principal était de mesurer la couverture du dénombrement, son exhaustivité territoriale et démographique, et la fiabilité des informations enregistrées pour certaines variables importantes telles que le sexe et l'âge. Cette enquête a utilisé la même stratégie de collecte que celle du dénombrement général afin de s'assurer de la comparabilité des données issues des deux sources. Cette opération a eu lieu du 1^{er} au 15 septembre 2013. L'EPC consiste en un redénombrement des ménages dans un échantillon de 100 ZD

¹ Système Financier Décentralisé

stratifié et tiré à un : degré proportionnellement à la taille desdites ZD. Les strates constituées sont Cotonou, la strate Autres Villes, la strate Rurale à Forte Croissance et la strate Rurale à Faible Croissance.

La codification des questionnaires de l'EPC n'ayant pas été réalisée dans le délai imparti, l'INSAE n'a pas pu organiser la phase de conciliation des données.

Apurement et imputation des données

Dans les données issues d'une enquête ou d'un recensement, plusieurs erreurs peuvent s'y introduire, erreurs dues à la collecte elle-même, à la saisie des données, etc. Aussi, existe-t-il entre certaines variables, une relation logique (par exemple : une fille de huit ans ne peut pas avoir accouché) qu'il est essentiel de préserver ou des modalités fixes de certaines variables qui ne doivent souffrir d'aucune ambiguïté (le sexe par exemple). Il est dès lors recommandé de procéder à des corrections par l'élaboration des tests de cohérence qu'on applique aux données pour éliminer toutes les erreurs possibles.

Les méthodes d'imputation auxquelles a eu recours le RGPH-4 sont :

- Les méthodes d'imputation déductive : méthode permettant de déduire avec « certitude » une donnée dont la valeur est manquante ou incohérente : ce type d'imputation est fonction de l'ensemble des réponses fournies au titre des autres rubriques du questionnaire.
- Les méthodes d'imputation par la moyenne : méthode ayant pour effet d'attribuer la valeur moyenne de la rubrique (calculée pour les enregistrements acceptés), à la réponse manquante ou incohérente de tous les enregistrements rejetés.

Tabulation et analyse des données

Afin d'harmoniser la production

des tableaux et d'assurer un suivi de qualité, l'INSAE a dissocié la phase de production des tableaux de la phase d'analyse des données. La phase de production des tableaux d'analyse a été réalisée par une équipe composée de démographes, statisticiens et informaticiens après la phase de réalisation des maquettes des différents tableaux. L'estimation indirecte des indicateurs de fécondité, de nuptialité, de mortalité des enfants de moins de cinq ans et de mortalité maternelle a été réalisée par une équipe de démographes avec l'appui d'un expert international en démographie. Une fois tous les tableaux produits, les équipes d'analyse sous la direction d'un superviseur de tome, ont procédé à la rédaction des rapports thématiques.

Différentes phases de présentation des résultats

La finalité du processus de réalisation d'un recensement est la mise à disposition dans un délai court des résultats pour l'élaboration et la prise de décision éclairée au niveau national et décentralisé. Après la fin du dénombrement en juin 2013, les résultats provisoires du RGPH-4 ont été communiqués avec une population de 9 983 884 habitants. Ils concernaient l'effectif de la population au niveau national, par département et par commune et selon le sexe.

A l'issue de la phase de traitement et d'imputation, l'INSAE a présenté les résultats définitifs du quatrième Recensement Général de la Population et de l'Habitation en juin 2015. Cette présentation a fait l'objet de deux publications. Un document sur : RGPH-4 : Que retenir des effectifs de population en 2013 ? ainsi qu'une plaquette synthèse sur RGPH-4 : Que retenir des effectifs de population en 2013 ?

Les phases de traitement et de calcul des différents indicateurs et d'exploitation des données de la phase cartographique à l'appui du RGPH-4, ont permis d'élaborer deux documents :

"Principaux indicateurs sociodémographiques et économiques (RGPH-4, 2013)" et "Effectifs de la population des villages et quartiers de villes du Bénin (RGPH-4, 2013)". Ces publications ont fait l'objet de la dissémination au Palais de congrès de Cotonou le 5 avril 2016.

Après la phase de dissémination nationale, l'INSAE a organisé du 5 au 9 décembre 2016 la phase de dissémination des résultats du recensement dans les douze (12) départements du pays. Au cours de cette dissémination, trois

documents ont été présentés dans chaque département. Il s'agit de : "Principaux indicateurs sociodémographiques et économiques du département", "Cahier des villages et quartiers de ville du département" et "Synthèse des principaux résultats du RGPH-4 du département".

La dernière étape des disséminations porte sur les rapports thématiques du RGPH-4 structurés en six tomes traitant des questions spécifiques liées à la population béninoise.

CARACTERISTIQUES DES MENAGES ET DES CHEFS DE MENAGE ET NOYAU FAMILIAL

Une forte augmentation des ménages en milieu urbain depuis 197

La proportion de ménages résidant en milieu urbain a connu une augmentation rapide du fait de l'augmentation de la population urbaine. Elle est passée de 19,9% en 1979 à 36,8% en 1992, puis à 42,5% en 2002 et à 49,4% en 2013.

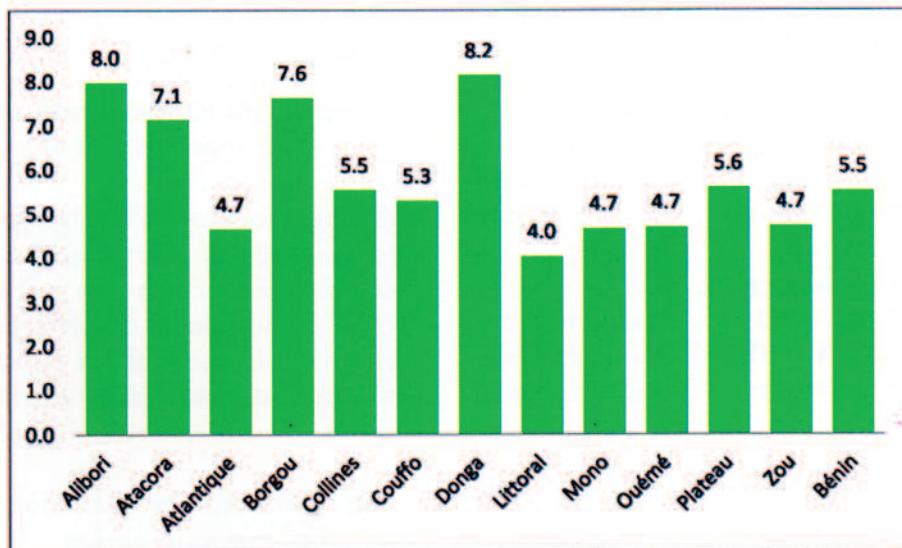
En 2013, en moyenne un ménage comptait 5,5 personnes avec des disparités selon le milieu de résidence et les départements. En milieu urbain, la taille moyenne des ménages est de 5 personnes alors qu'elle est de 6,1 personnes en milieu rural. Cette moyenne varie de 4 personnes dans le Littoral à 8,2 personnes dans la Donga. Les niveaux les plus élevés sont observés dans les départements du nord comme indiqué dans le graphique1.

est respectivement élevée dans les départements du Borgou (32,2%), de l'Alibori (35,4%), de l'Atacora (29,5%) et de la Donga (37,8%). Par ailleurs, les ménages d'un seul individu sont prépondérants dans les départements du Littoral (17,2%), du Mono (13,8%), de l'Atlantique (13,0%), de l'Ouémedé (12,9%), du Zou (12,7%), des Collines (10,1%) et du Couffo (9,9%).

Les ménages de plus en plus dirigés par les femmes...

Au Bénin, le statut de chef de ménage revient le plus souvent aux hommes mais on remarque depuis des années des ménages dirigés de plus en plus par les femmes. Ainsi, les proportions des chefs de ménage de sexe masculin sont en baisse depuis 1961 : 85,8 % en 1961 ; 79,4 % en 1979 ; 78,7% en 1992 ;

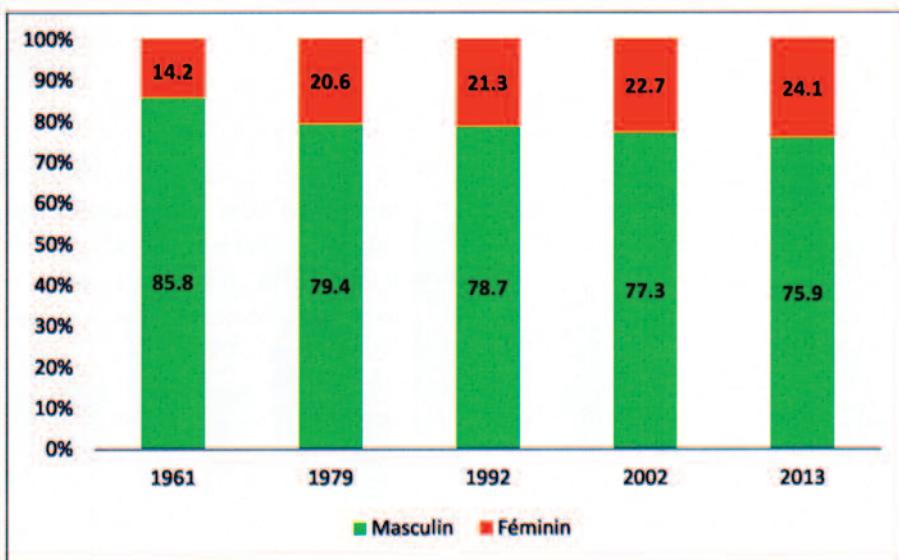
Graphique 1 : Taille moyenne des ménages par département



Source : INSAE, RGPH4-2013

La proportion de ménages de grande taille (9 personnes et plus) est plus représentée au nord du Bénin. Elle

77,3% en 2002 et 75,9% en 2013, comme indiqué dans le graphique2.

Graphique 2 : Répartition (%) de chefs de ménages selon leur sexe de 1961 à 2013

Source : INSAE, RGPH4-2013

Les résultats du RGPH-4 montrent que les chefs de ménage sont relativement jeunes. En effet, au plan national, 19,1% des chefs de ménage ont moins de 30 ans contre 20,0% en 2002 ; 53,6% ont leurs âges compris entre 25 et 44 ans contre 51,5% en 2002 et 29,8% ont 50 ans et plus contre 31,7% en 2002. Par ailleurs, 1,6% des ménages sont dirigés par les adolescents de moins de 20 ans.

Au plan national, sur les 1 803 123 chefs de ménage, on a enregistré 39 842 handicapés, soit une proportion de 2,2%. Les types d'handicap rencontrés chez ces derniers sont, par ordre d'importance, les suivants :

- handicap visuel : 52,1%
- handicap moteur : 15,8%
- Infirmité motrice cérébrale : 15,1%
- handicap auditif/verbal (sourd-muet) : 12,2%
- handicap intellectuel : 2,5%
- maladies mentales : 2,4%.

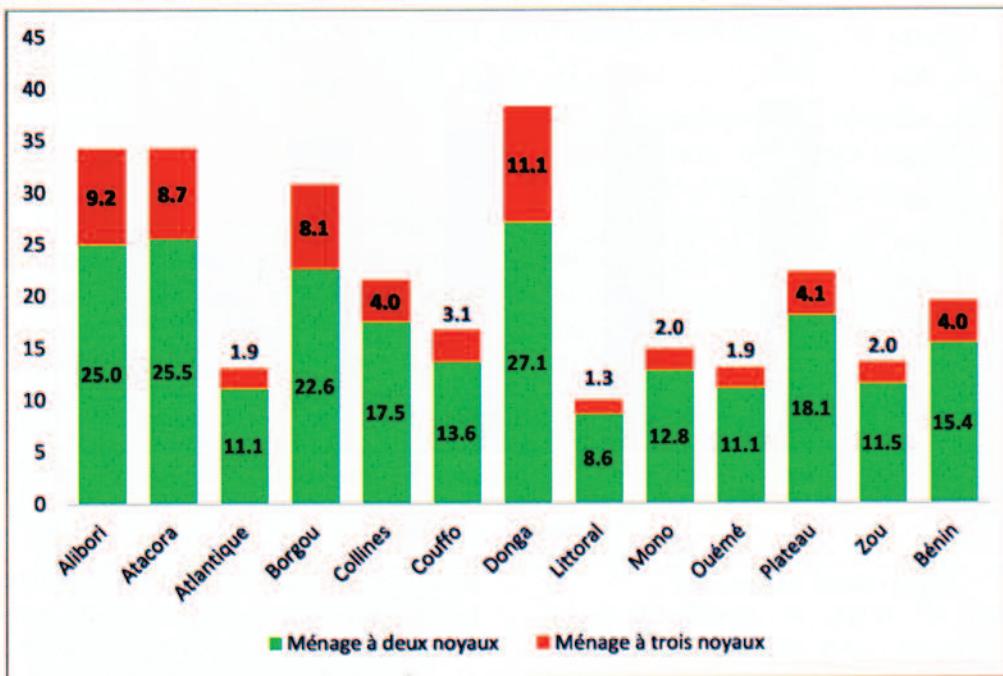
En s'intéressant au niveau d'instruction des chefs de ménage, on note que 52,3% n'ont aucun niveau d'instruction ; 19,5% ont le niveau primaire; 20,1% ont le niveau secondaire et 6,3% ont atteint le niveau supérieur.

Au Bénin, le secteur informel emploie la majorité des chefs de ménage (72,2%), suivi du secteur formel privé (8,1%) et des ménagères (7,2%). On note aussi que le secteur formel de l'Etat occupe 2,5% des chefs de ménage.

Vers la nucléarisation des ménages béninois

Les ménages nucléaires sont constitués du père, de la mère et des enfants. L'analyse des données du RGPH4 révèle qu'un peu plus de trois quarts des ménages (78,4%) sont des familles nucléaires ; 15,4% sont constitués de deux noyaux et 4,0% de trois noyaux. Dans l'ensemble des départements, les ménages nucléaires représentent au minimum 53,7% des ménages au niveau de la Donga

L'examen de la répartition des ménages de deux et trois noyaux laisse apparaître des spécificités au niveau des départements (graphique3). En effet, les départements du nord se caractérisent par une proportion plus importante des ménages à deux et trois noyaux. Parmi ces départements, la Donga distingue par la proportion la plus élevée (38,2%) suivie de l'Atacora et de l'Alibori (34,2%).

Graphique 3 : Proportion des ménages à deux et trois noyaux par département

Source : INSAE, RGPH4-2013

En milieu urbain, la proportion de ménages nucléaires dépasse celle observée en milieu rural (83,0 % contre 73,8%). Les ménages dirigés par les femmes sont plus nucléaires (86,9%) que ceux dirigés par les hommes (75,6%).

En se référant au niveau d'instruction des chefs de ménage, on observe que les ménages dirigés par des personnes de niveau supérieur sont plus nucléaires (92,2%) que ceux dirigés par les chefs de ménage ayant un niveau d'instruction primaire ou secondaire.

CARACTERISTIQUES DE L'HABITATION DES MENAGES

Une prédominance des maisons en bande...

Le RGPH-4 a dénombré 1 803 123 unités d'habitation qui révèlent la prédominance de la maison en bande dans leur répartition. En effet, 49,4% sont des maisons en bande (compartimentée), tandis que 31,7% représentent les maisons isolées. La maison en bande est le type de construction le plus répandu dans le département du Littoral (77,0%) suivi respectivement du Borgou (55,0%), de l'Ouémé (51,6%) et des Collines (51,1%).

Selon le milieu de résidence, 62,1% des maisons en milieu urbain sont en bande et 36,9% pour le milieu rural. La maison isolée est très répandue en milieu rural, 38,8% largement au-dessus de la moyenne nationale (31,7%).

On note une légère augmentation de la proportion des maisons en bande et des maisons isolées passant respectivement de 46,4% en 2002 à 49,4% en 2013 et de 26,6% en 2002 à 31,7% en 2013. En revanche, on note une nette diminution de la proportion des cases isolées passant de 21,0% en 2002 à 15,3% en 2013.

Un habitat dispersé, plus de 60% en milieu rural...

Par ailleurs, l'évolution des structures sociologiques et du mode de production en milieu rural, a induit une importance relative des maisons isolées et des cases isolées. Ainsi, l'existence dans le paysage de maisons isolées (38,8%) et de cases isolées (22,7%) montre le caractère de l'habitat dispersé au Bénin.

L'analyse des unités d'habitation selon la nature du toit révèle que 81,4% des toits sont en tôle et 10,5% en paille.

Plus de 3 unités d'habitation sur 10 qui ont leur toit en tôle sont des maisons isolées et plus de 5 sur 10 de la même catégorie sont des maisons en bande. Les unités d'habitation qui ont leur toit en paille sont des maisons isolées (36,1%) ou des cases isolées (46,6%).

Toutefois, la toiture en dalle est de plus en plus utilisée par les ménages. Le dénombrement des unités d'habitation lors de ce 4^{ème} recensement montre que la toiture en dalle vient en 3^{ème} position dans une proportion de 3,4%. Elle est utilisée dans les types de construction comme : l'immeuble (36,2%), la maison en bande (30,3%) et la villa (21,3%).

Six principaux types de matériaux ont été recensés comme ayant servi à la construction des murs des unités d'habitation à savoir : la brique, la pierre, le bois/planche/bambou, la terre et le semi-dur. La brique (42,8%) et la terre (43,5%) sont importantes dans la construction des murs des unités d'habitation.

La terre, bien qu'en régression par rapport au RGPH3 (55,3%) est toujours prépondérante dans la construction des murs des unités d'habitation (43,5%) de l'ensemble des constructions.

Les matériaux qui servent à construire le sol des unités d'habitation sont :

- la terre/sable, c'est-à-dire en matériaux naturels du milieu pour 32,3% contre 40,2% en 2002. Cette tendance montre une amélioration sensible des unités d'habitation ;
- le ciment, matériau de construction moderne, permet de revêtir le sol d'un enduit qui limite l'humidification et l'infiltration de l'eau représente 58,8% contre 55,8% en 2002.

- le bois/planche/bambou représente 2,1%, proportion très faible, qui est à mettre en rapport avec le caractère très peu répandu des constructions sur pilotis propres aux cités lacustres ;
- le carreau représente 3,1 % et est principalement utilisé dans les unités d'habitation moderne et de haut standing notamment les villas et les immeubles ;

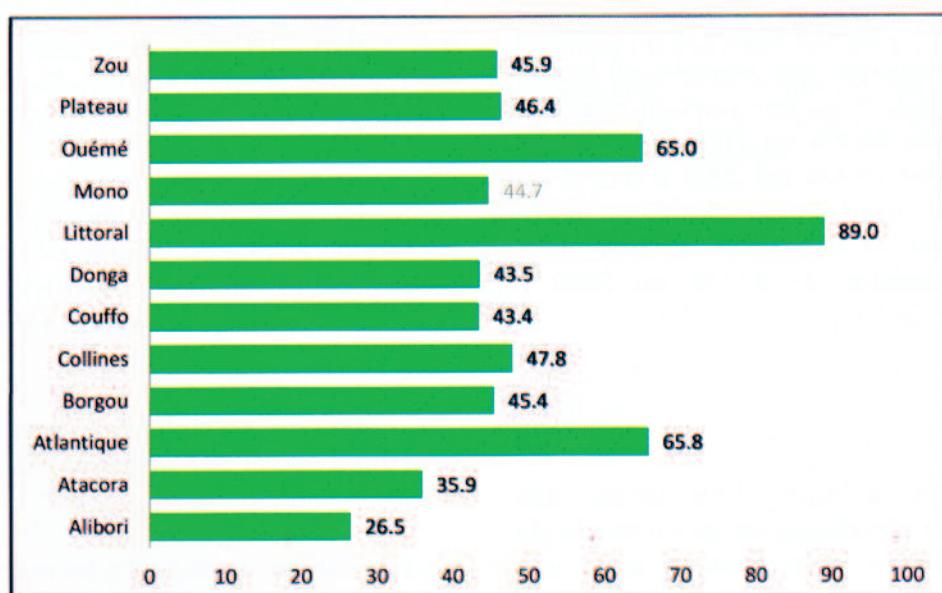
Une modernisation des matériaux de construction mais concentrée dans le Littoral, l'Atlantique et l'Ouémedé...

L'indicateur synthétique obtenu par le calcul d'une moyenne arithmétique simple de six indicateurs² a servi de critère de classement des départements selon la modernité de l'habitation (Graphique 4). Le Littoral se dégage,

largement du lot et présente pour la grande majorité, de ses unités d'habitation les caractéristiques de modernité. Les départements présentant une tendance moyenne de modernité sont l'Atlantique et l'Ouémedé. En revanche, dans l'Alibori et l'Atacora, les unités d'habitation sont pour la plupart en matériaux précaires.

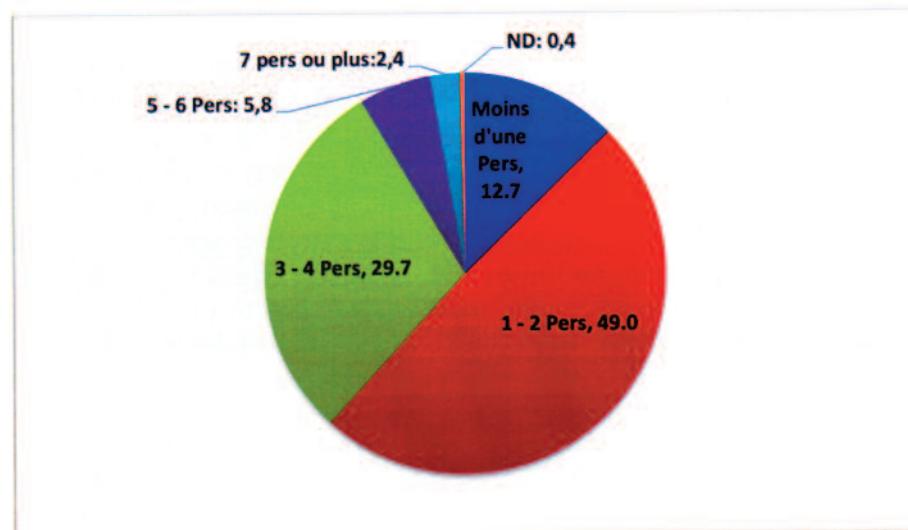
En moyenne au Bénin, on note que 2,2 personnes occupent une pièce avec une faible disparité selon le milieu de résidence (2,1 en milieu urbain contre 2,3 en milieu rural). Au plan national, la moitié des ménages compte entre 1 et 2 personnes par pièces occupées et 13% des ménages avec moins d'une personne par pièce occupée. Par ailleurs, 2,4% des ménages ont plus de 7 personnes par pièces occupées (Graphique 5).

Graphique 4 : Indice synthétique de modernité de l'habitation des ménages par département



Source : INSAE, RGPH4-2013

² Il s'agit des proportions d'unités d'habitation selon la nature du toit, des murs et des sols, le mode d'éclairage, le mode d'approvisionnement en eau potable et le mode d'aisance

Graphique 5 : Répartition (%) des ménages selon le nombre de personne par pièces occupées

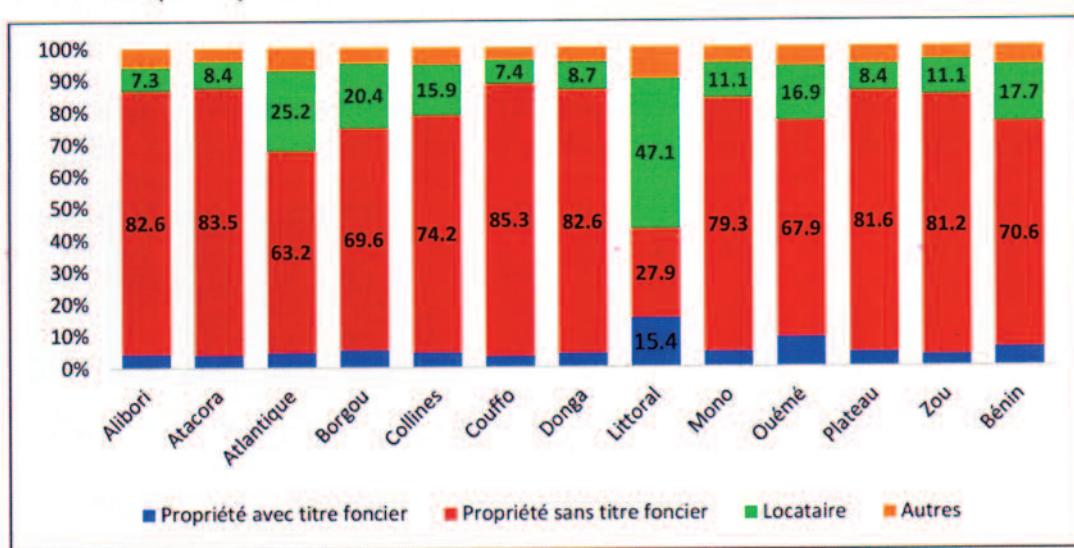
Source : INSAE, RGPH4-2013

Une unité d'habitation sur vingt dispose d'un titre foncier

L'analyse des unités d'habitation selon le statut d'occupation des ménages dans leur logement fait apparaître que les propriétaires sans titre foncier (70,6%) et les ménages locataires (17,7%) sont prépondérants au Bénin. Près de la moitié (47,1%) des ménages recensés sont des

locataires dans le département du Littoral suivi de l'Atlantique (25,2%) et du Borgou (20,4%). En outre, comparativement aux autres départements, le Couffo a moins de ménages locataires (Graphique 6).

Seulement 6% des unités d'habitation disposent d'un titre foncier avec des niveaux relativement élevés dans le Littoral (15,4%) et l'Ouémedé (9,2%).

Graphique 6 : Répartition (%) des unités d'habitation selon le statut d'occupation des ménages par département

Source : INSAE, RGPH4-2013

CONDITIONS D'HABITATION ET ASSAINISSEMENT

La prédominance des propriétés familiales pour l'habitation des ménages se confirme dans les départements sauf ceux du Borgou, des Collines, et de la Donga où la propriété privée est dominante suivie de la propriété familiale. La prédominance de la propriété familiale est plus accentuée dans les départements du Zou (67,6%) et du Mono (62,6%). Par contre, dans le département du Littoral, les locataires sont en proportion plus importante (47,1%). Cette proportion est en légère baisse par rapport au RGPH-3 soit (48,9%). Signalons que la proportion de locataires est également importante dans les départements de l'Atlantique (25,2%), du Borgou (20,4%) et de l'Ouémedé (16,9%) malgré la forte proportion de propriétaires.

Des lampes à piles et des lampes rechargeables de plus en plus utilisées, surtout dans les départements du Nord

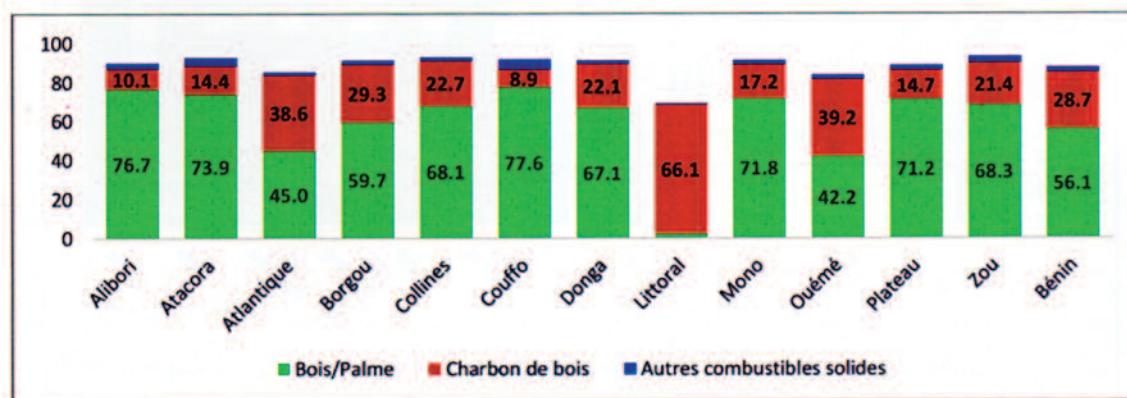
Si au plan national c'est l'usage du pétrole (45,4%) comme mode d'éclairage qui domine, l'énergie électrique est la deuxième source d'éclairage dans la plupart des ménages (32,6%). Une analyse selon le département révèle que l'usage du pétrole est prépondérant dans six départements sur douze. En

effet, dans l'Ouémedé (51,6%), l'Atlantique (54,9%), le Zou (66,8%), le Mono (72,3%), le Couffo (74,6%) et le Plateau (75,9%), le pétrole est le principal mode d'éclairage utilisé par les ménages. Dans le Littoral, 84,4% des ménages sont éclairés par l'électricité de la Société Béninoise d'Énergie Électrique (SBEE). L'usage des lampes à piles et des lampes rechargeables ces dernières années a beaucoup pris de l'ampleur jusqu'à devenir dans certains départements (surtout du nord) la principale source d'énergie d'éclairage. C'est le cas de l'Alibori (52,3%), du Borgou (39,7%), de l'Atacora (47,7%), de la Donga (30,1%) et des Collines (28,3%).

Le bois/palme, moyen de cuisson le plus utilisé par les ménages

En dehors du Littoral, le bois/palme est le moyen de cuisson le plus utilisé par les ménages dans la plupart des départements avec des proportions variant de 42,2% dans l'Ouémedé à 77,6% dans le Couffo (Graphique 7). Le deuxième moyen utilisé pour la cuisson dans ces départements est le charbon de bois. Le Littoral s'illustre dans l'utilisation du charbon de bois (66,1%) et du gaz (23,6%) comme moyen de cuisson.

Graphique 7 : Utilisation des combustibles solides pour la cuisson dans les ménages



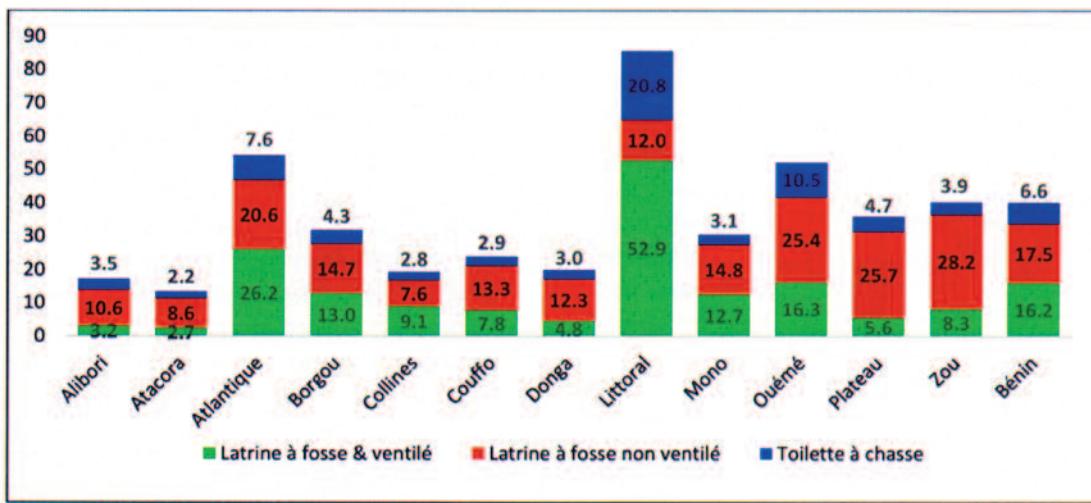
Source : INSAE, RGPH4-2013

Moins de la moitié des ménages utilisent les toilettes comme mode d'aisance

Malgré les efforts déployés au cours des dix dernières années et les améliorations constatées, seulement quatre ménages sur dix (40,3%) utilisent les toilettes pour se mettre à l'aise dont 17,5% de toilettes à fosse non ventilée, 16,2% de toilettes à fosse ventilée et

s'approvisionne en eau de la SONEB soit à la maison (51,0%) soit ailleurs (46,1%). Par contre, l'approvisionnement en eau dans les puits non protégés est plus courant dans les départements de la Donga (28,4%), de l'Alibori (26,8%), de l'Ouémedé (21,8%) et de l'Atlantique (21,7%). L'approvisionnement en eau de rivières/marigots est pratiqué à des proportions non moins négligeables

Graphique 8 : Proportion des ménages selon le mode d'aisance par département



Source : INSAE, RGPH4-2013

6,6% de toilettes à chasse. L'analyse selon les départements (Graphique 8) révèle que les départements de l'Atacora, de l'Alibori, de la Donga, des Collines et du Couffo affichent les plus faibles proportions d'utilisation des toilettes.

Selon le milieu de résidence, la proportion de ménage utilisant les toilettes est plus élevée en milieu urbain (61,5%) qu'en milieu rural (20,0%).

L'usage de la nature comme mode d'aisance décroît en fonction du niveau de vie du ménage passant de 91,4% chez les ménages les plus pauvres à 14,0% chez les ménages les plus riches. Sur le plan départemental, on constate que l'approvisionnement en eau potable par des pompes villageoises est plus fréquent dans les départements des Collines (52,9%), de l'Atacora (44,5%) et du Borgou (34,3%). Dans le Littoral, la quasi-totalité des ménages (97,1%)

dans l'Atacora (15,4%), le Plateau (14,0%), la Donga (13,2%), le Borgou (12,3%) et l'Alibori (10,5%).

...Six ménages sur dix continuent de jeter les ordures dans la nature....

Le mode d'évacuation des ordures est le même d'un département à l'autre. Quel que soit le département, la majorité des ménages évacuent les ordures ménagères dans la nature. Mis à part le Littoral (33,0%), dans tous les départements, plus de 6 ménages sur dix jettent les ordures ménagères dans la nature. Les services de voiries sont plus utilisés dans le Littoral (62,4%), dans l'Ouémedé (17,6%), dans l'Atlantique (13%) et dans le Borgou (11,3%). La combustion des ordures ménagères demeure une pratique dans le Plateau (16,8%) et dans l'Ouémedé (13,3%) alors que l'enfouissement des ordures est très faiblement pratiqué (moins de 2%).

L'analyse du mode d'évacuation des ordures ménagères selon le type de construction montre que la plupart des constructions évacuent les ordures ménagères dans la nature sauf les villas (32,5%) et immeubles (22,3%).

Quel que soit le mode d'évacuation des ordures ménagères, ce sont les maisons en bande qui arrivent en tête avec un pourcentage qui varie entre 42,9% et 73,8%. Elles sont suivies des maisons isolées.

Une nette amélioration des conditions d'habitation entre 1992 et 2013..

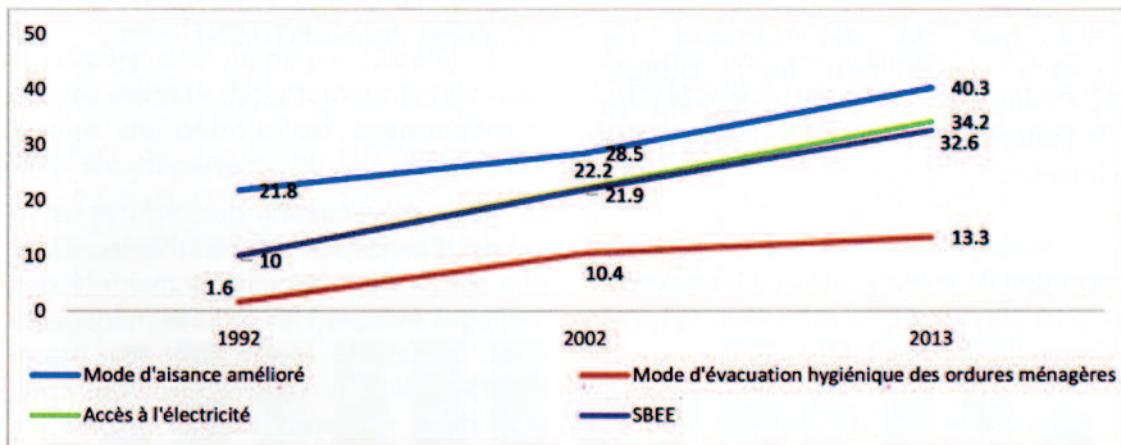
De façon globale, les tendances dans l'usage du mode d'aisance se sont maintenues depuis 1992 mais avec une amélioration des conditions d'aisance. En effet, l'usage du mode d'aisance amélioré (latrines et toilettes à chasse) est passé de 21,8% en 1992 à 40,3% en 2013.

Au Bénin, l'accès à l'électricité (Électricité SBEE, Energie solaire, Groupe électrogène communautaire, Groupe électrogène privé) a connu une amélioration entre 1992 et 2013. Ainsi,

1992 et 2013. En effet, il est passé de 1,6% en 1992 à 13,3% en 2013 (Graphique 9). En dépit de cette augmentation de la proportion des ménages utilisant un mode d'évacuation hygiénique des ordures ménagères, d'importants défis restent à relever pour réduire considérablement la forte proportion des ménages qui continuent de jeter les ordures dans la nature.

Au niveau du mode de cuisson, l'usage des réchauds à pétrole ou du bois de chauffe disparaît peu à peu au profit du gaz domestique ou du charbon de bois ou autres modes de cuisson. En effet, le pétrole qui était utilisé par 7,7% des unités d'habitation est passé successivement à 5,5% en 2002 et 2,8% en 2013. De même, le bois de chauffe est utilisé par 56,1% des unités d'habitation contre 84,8% en 1992. Il faut souligner que cette proportion reste élevée même si elle est en baisse. Par contre, l'usage du charbon de bois prend de plus en plus d'ampleur en passant de 4,3% en 1992 à 16,7% en 2002 puis à 28,7% en 2013. On note donc une forte pression des populations sur les ressources forestières dans la cuisson des aliments.

Graphique 9 : Evolution de la proportion des ménages selon quelques conditions d'habitation et d'assainissement entre 1992 et 2013



Source : INSAE, RGPH4-2013; RGPH3-2002; RGPH2-1992

l'accès à l'électricité par les ménages est passé de 10% en 1992 à 34,2% en 2013. Cet accroissement de l'accès à l'électricité est essentiellement soutenu par l'électricité de la SBEE qui est passée de 10% en 1992 à 32,6% en 2013.

Au plan national, le mode d'évacuation hygiénique des ordures ménagères (Voirie publique et privée) a connu une légère amélioration entre

Au Bénin, on note une amélioration globale dans le mode d'approvisionnement en eau potable entre 1992 et 2013. En effet, de 8,4% seulement en 1992, les unités d'habitation qui utilisent l'eau de la SONEB sont passées à 28,5% en 2013 contre 31,1% en 2002. De même, les bornes fontaines ou les robinets publics et les pompes villageoises sont de plus en plus utilisés dans la fourniture d'eau de boisson.

ACCES A L'EAU POTABLE DES MENAGES : NIVEAUX, DISPARITES ET PERSPECTIVES

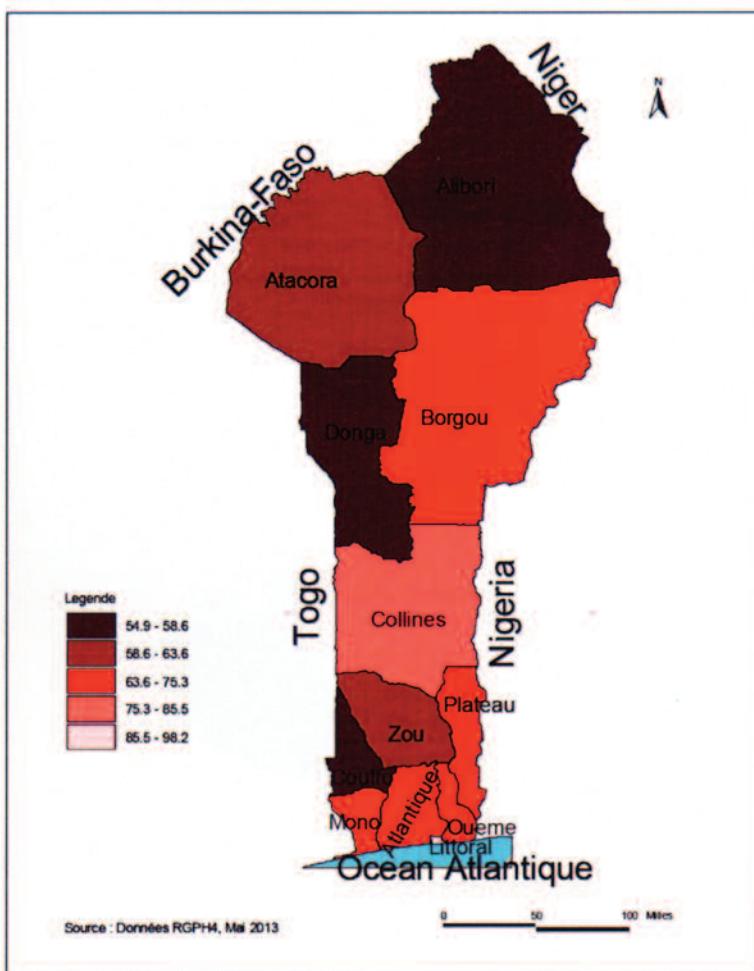
L'accès à l'eau potable pour tous les ménages constitue un défi majeur pour lequel les gouvernements ainsi que plusieurs structures s'attèlent pour assurer à l'humanité de meilleures conditions de vie.

L'accès à l'eau potable, une réalité dans les départements du Littoral et des Collines...

Les données du Recensement Général de la Population et de l'Habitation de 2013 montrent que le niveau d'accès des ménages à des sources d'eau améliorée est de 70,6% au niveau national. Ce niveau est de 78% en milieu urbain contre 63,5% en rural.

Selon la même source, trois départements sur douze, à savoir : l'Alibori, la Donga et le Couffo ont encore une situation critique en matière d'accès à des sources d'eau améliorée (Carte 1). Le Borgou, le Plateau, l'Atlantique et le Mono ont une situation meilleure, tandis que l'Atacora et le Zou présentent une situation intermédiaire. En tenant compte des OMD (atteindre un taux de desserte de 67,3% en milieu rural et 75% en milieu urbain), on peut dire que, seuls, les départements des Collines et du Littoral ont atteint cet objectif déjà en 2013. Les départements de l'Alibori, de la Donga et du Couffo sont loin de la cible fixée par les OMD.

Carte1 : Pourcentage de ménages utilisant des sources d'eau améliorée



Un peu plus d'un ménage sur dix utilise, comme eau de boisson, celle issue de puits protégés/busés privés. Ces ménages se trouvent dans les départements du Plateau (14,9) et de l'Atlantique (10,2%).

Il est aussi à remarquer que 7,3% des ménages béninois continuent de boire l'eau de rivière/marigot/mare. Quand on s'intéresse au milieu de résidence, 2,8% des ménages en milieu urbain consomment encore l'eau de rivière/marigot/mare contre 11,7% en milieu rural. Ces ménages sont concentrés pour la plupart dans les départements de l'Atacora (15,4%), du Plateau (14,0%), de la Donga (13,2%) et du Borgou (12,3%).

Le tableau 1 compare le pourcentage des ménages ayant accès à

l'eau potable à travers les Enquêtes Démographiques et de Santé de 1996 et de 2006 et les recensements de 2002 et de 2013. L'analyse de ce tableau révèle que pour l'ensemble du pays et le milieu rural, l'accès à l'eau potable suit une tendance croissante sur toute la période (1996 à 2013). Quant au milieu urbain, l'accès à l'eau potable a connu une évolution croissante entre 1996 et 2006 avec un taux passant de 71% en 1996 à 80% en 2006 avant de connaître une tendance baissière entre 2006 et 2013 avec un taux d'accès qui est passé de 80% en 2006 à 78% en 2013.

Entre 2002 et 2013, l'accroissement est de 11 points au niveau national, seulement de 3 points en milieu urbain et de 13 points en milieu rural.

Tableau 1 : Pourcentage de ménages ayant accès à l'eau potable (améliorée)

Répartition (%) des ménages ayant accès à l'eau potable

	EDS 1996	RGPH 2002	EDS 2006	RGPH 2013
Bénin	56	60	66	71
Urbain	71	75	80	78
Rural	46	51	57	64
Effectif des ménages enquêtés	4 499	1 210 463	17 511	1 803 123

Source : INSAE, RGPH4-2013; RGPH3-2002; EDSB-1996; EDSB-2006

MENAGES AGRICOLES AU BENIN

Le Bénin à l'instar de certains pays africains a intégré les statistiques agricoles dans son Système National Statistique afin de répondre aux besoins et aux attentes des décideurs politiques et autres utilisateurs de données. C'est alors que les données ont été collectées dans ce sens lors du quatrième Recensement Général de la Population et de l'Habitation pour avoir plus d'informations sur les ménages agricoles.

Un ménage sur trois est agricole avec une moyenne de 6 personnes par ménage...

Ainsi, en 2013, le nombre de ménages agricoles dénombré est de 651 067 contre 569 672 en 2002 ; ce qui donne un accroissement de 14,3% sur la période. Il est à signaler que 76,9% de ces ménages vivent en milieu rural contre 23,1% en milieu urbain. La taille moyenne des ménages agricoles en 2013 est de 6 personnes légèrement en hausse par rapport à 2002 (5,6).

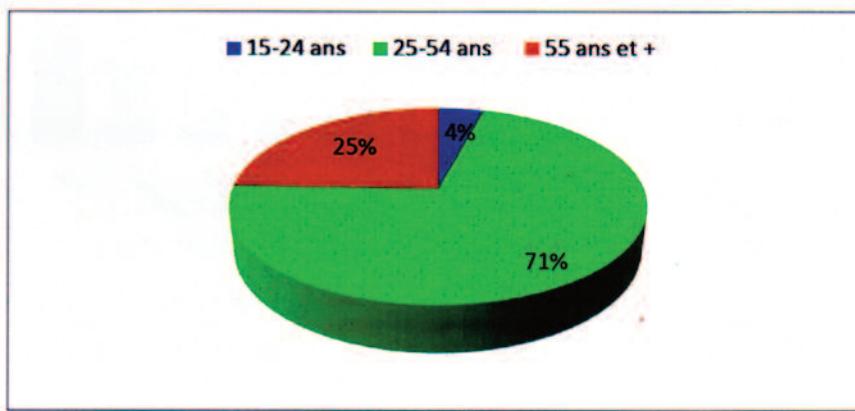
Les ménages agricoles de grande taille (plus de 5 personnes) se sont accrus de 63,4% en 2002 à 69,8% en 2013.

La répartition des ménages agricoles par département montre que le Borgou vient en tête avec 12,8% suivi du Couffo (11,9%), de l'Alibori (11,5%), de l'Atacora (11%), du Zou (10,5%) et des Collines (10,4%). Le Littoral vient de facto en dernière position avec 0,1%.

Pour l'ensemble du pays, près de 95% des ménages agricoles sont propriétaires de leur unité d'habitation. Environ 57% de ces unités sont des propriétés familiales et 2% des habitations abritent des locataires.

Selon les résultats du RGPH-4, les ménages agricoles sont plus dirigés par les hommes (85,9%) que par les femmes (14,1%). En outre, plus de 71% des chefs de ménages agricoles ont leurs âges compris entre 25 et 54 ans (Graphique 10). Les tranches d'âges les plus représentées au sein de ce groupe sont 30-34 ans (13,5%), 35-39 ans (14,1%) et 40-44 ans (14,2%). Ces tranches d'âges à elles seules regroupent près de 42% des chefs de ménages agricoles, ce qui dénote de leur jeunesse.

Graphique 10 : Structure par âge des chefs de ménages



Source : INSAE, RGPH4-2013

Une production agricole béninoise dominée par les cultures céréalières

L'agriculture est la principale activité de la population béninoise. Elle est pratiquée dans tous les ménages agricoles qui sont des exploitations de type familial généralement de petites tailles (en moyenne entre 0,5 ha au Sud et 2 ha au Nord). La production cotonnière domine le groupe des cultures industrielles tandis que pour les cultures vivrières, les tubercules (igname, manioc et patate douce) et les céréales (maïs, riz, sorgho, mil et fonio) sont en tête.

Les cultures de rente sont pratiquées en culture principale par 12,2% des ménages agricoles, les céréales par 56,1% et les racines et tubercules par 29,1%.

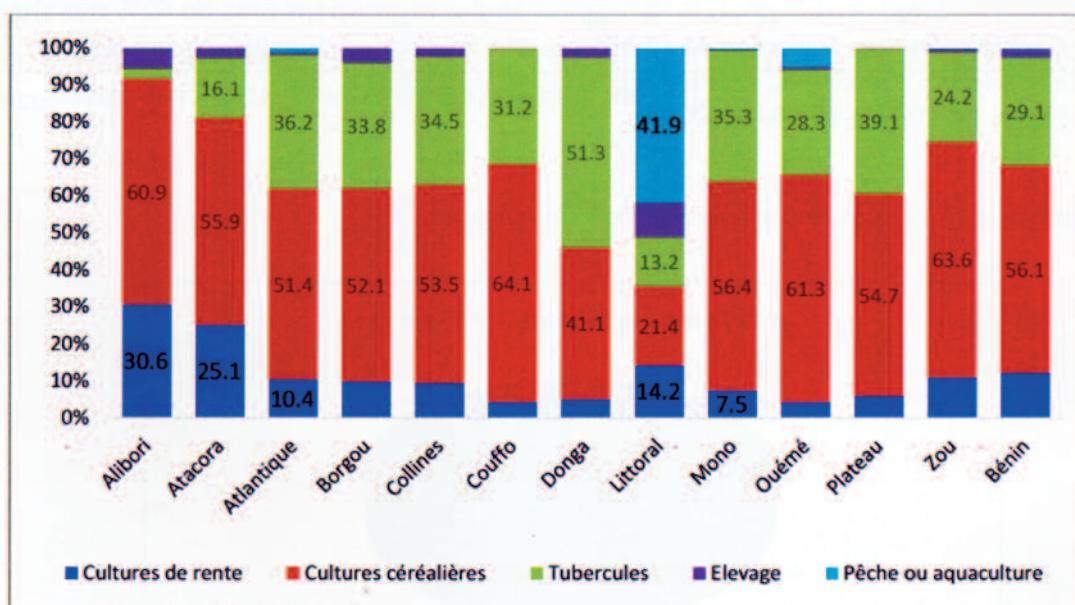
Au niveau des cultures de rente, le coton est pratiqué par 69,1% des ménages agricoles. Le maïs l'est pour

94,8% des ménages agricoles. Le manioc est cultivé par 66% de ménages agricoles tandis que l'igname l'est pour 34% dans le groupe des racines et tubercules.

Les cultures céréalières occupent la première place dans la production agricole au Bénin (56,1%) avec une prépondérance du maïs (94,8%). Les tubercules occupent la seconde place dans l'activité des ménages agricoles (29,1%) avec une préférence pour la culture du manioc (66%) contre 34% pour l'igname.

L'analyse selon les départements révèle que les cultures céréalières et les tubercules sont dominants dans tous les départements à l'exception du Littoral et de la Donga (Graphique 11). Les départements de l'Atacora et de l'Alibori détiennent les plus fortes proportions des cultures de rente. La pêche est plus présente au niveau du Littoral et de l'Ouémedé.

Graphique 11 : Répartition (%) des ménages agricoles selon les types de cultures



Source : INSAE, RGPH4-2013

Equipe d'élaboration du document

Coordination des travaux

Alexandre S. BIAOU, Directeur Général de l'INSAE

Supervision technique des travaux

Djabar Dine C. ADECHIAN, Directeur des Etudes Démographiques

Rédacteur du rapport

Djabar Dine C. ADECHIAN
Rémy HOUNGUEVOU
Gisèle HOUESSOU ASSABA
Séverin AGBANGLA
Jeannine HOUEHA
Renaud YOVOGA

Armelle AHAMIDE
Mêmounath BISSIRIOU épse ZOUNON
Bruno DJAGBA
Oscar HOUNDONOUGBO
Appolinaire TOLLEGBE

Personnes ressources

Chitou FATAHI
Charlotte QUENUM
Justin DANSOU
Candide ATODJINOU
Aimé ATINDEHOU
Joël B.KOUTCHORO

Personnel d'appui administratif, comptable et logistique

Lisette ASSEMIEN, Directrice Administrative et Financière
Eléonore ABLEFONLIN
Hermine VIGAN
Magloire DJIKA

Auteurs des chapitres

Caractéristiques des ménages et des chefs de ménages et noyau familial

Elise AHOVEY, Clotaire YAMADJAKO, Kokou MISSIHOUP, Landry ZOLIKPO

Caractéristiques de l'habitation des ménages

Thierry AZONHE, Norbert BESSAN, Gilles KIKI, Armand CHABI

Conditions d'habitation et assainissement

Jeannine HOUEHA, Awaou BACO, Moïse ILAYE

Accès à l'eau potable des ménages : niveau et disparités

Séverin Codjo AGBANGLA, Adrien SODOKIN, Raïmi Aboudou ESSESSINOU

Ménages agricoles au Bénin

Abraham BIAOU, Esther KINSOU, Edgard DIDAVI
